

COMMUNIQUE SUD EDUCATION CRETEIL

Créteil, 14 mars 2011

RÉPRESSION SYNDICALE À LA RÉGION ILE DE FRANCE

Notre collègue Marie-Aline a été sanctionnée par les services de M. Jean-Paul HUCHON, président du Conseil Régional d'Ile de France, pour avoir pris la défense de ses collègues, « ennuyés » régulièrement par un agent chef aux ordres de sa hiérarchie.

Sa sanction : une journée de mise à pied sans solde.

Notre collègue, commissaire paritaire au Rectorat de Créteil pour les agents en détachement, est très impliquée dans la vie syndicale.

Lors de l'entretien disciplinaire, conduit par la responsable de l'antenne de Pantin, nous avons vite compris que la décision était déjà prise. SUD Éducation s'était opposé au renforcement de la hiérarchie au sein des Lycées alors que la région cherchait à instaurer un grade d'agent chef. (Ce qui s'est confirmé depuis avec le vote en CTP des fiches métiers, que seuls notre organisation syndicale et la CGT n'ont pas approuvées.)

SUD EDUCATION CRETEIL ne peut que s'indigner devant la partialité de cet entretien et l'absence d'écoute de Mme la responsable de l'antenne de Pantin qui a conduit à cette sanction injustifiée et injustifiable.

**Afin de protester contre cette sanction,
SUD EDUCATION CRÉTEIL
a décidé de prendre à sa charge la rémunération
de la journée de salaire retirée à Marie-Aline.**

**SUD EDUCATION CRETEIL S'OPPOSERA SYSTÉMATIQUEMENT
A TOUTE FORME DE REPRESSION SYNDICALE**